

**Pour diffusion immédiate**

## **LA GUILDE CANADIENNE DES RÉALISATEURS CONTESTE LA LOI C-10 DEVANT LE SÉNAT**

*Toronto, le 10 avril 2008* – La Guilde canadienne des réalisateurs (GCR) a comparu aujourd'hui en tant que témoin devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, dans le cadre des audiences publiques portant sur la loi C-10. Brian Anthony, directeur général national et chef de la direction, ainsi que Monique Lafontaine, avocate générale et directrice aux affaires réglementaires, ont comparu au nom de la GCR.

L'aspect de la loi C-10 qui préoccupe particulièrement tant la GCR que la communauté cinématographique et télévisuelle en général s'avère une disposition qui accorderait au ministre du Patrimoine canadien le pouvoir de refuser à toute production jugée contraire à l'ordre public, une certification aux fins d'admissibilité aux crédits d'impôt.

« Notre préoccupation se situe à deux niveaux, a précisé Brian Anthony. D'abord, cela risque d'avoir un effet modérateur sur l'expression artistique; ensuite, chose encore plus inquiétante, l'incertitude ainsi créée en viendra à décourager les investissements dans un secteur déjà sous-financé. » Anthony a souligné auprès des membres du comité l'importance de l'industrie cinématographique et télévisuelle canadienne, industrie qui a généré près de 5 milliards \$ en retombées économiques en 2006-2007. Durant la même période, 126 900 emplois équivalents à temps plein ont été créés, dont 48 800 étaient directement reliés au secteur de la production et 78 100 autres offraient des services de façon indirecte.

Le chef de la direction de la GCR a indiqué aux membres du comité que l'organisme accueillait favorablement deux dispositions de la loi, soit l'admissibilité aux crédits d'impôt de certains frais liés au développement de scénarios, ainsi que la transparence qui découlera de la publication des détails concernant les bénéficiaires du programme de crédits d'impôt. Cependant, compte tenu de l'impact potentiellement négatif sur la production cinématographique et télévisuelle d'une clause « contraire à l'ordre public », Anthony a vivement recommandé au Comité sénatorial de rejeter cette disposition de la loi.

### **À propos de la Guilde canadienne des réalisateurs**

La guilde canadienne des réalisateurs (GCR) est une organisation syndicale nationale représentant plus de 3 800 professionnels clés des services artistiques et logistiques de l'industrie cinématographique et télévisuelle dans tous les domaines : réalisation, conception, production et montage. La GCR négocie et gère des conventions collectives, exerce des pressions pour ses membres en ce qui concerne certains sujets d'intérêt particulier tels que le contenu canadien et la réglementation du CRTC, et veille au financement de films et d'émissions de télévision canadiens.

**Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :**  
Lisa Mahal, directrice des communications  
(416) 482-6640, poste 251 ou [lmahal@dgc.ca](mailto:lmahal@dgc.ca)